

## PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

2021

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire devait se réunir le 3 avril 2021 à Sainte-Sigolène, mais suite à la crise sanitaire, suite à l'allocution gouvernementale du 31 mars 2021 et la mise en application de nouvelles mesures sanitaires renforcées sur l'ensemble du territoire le 3 avril, le Préfet de la Haute-Loire en accord avec la Fédération n'a pas souhaité maintenir cette Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration, après délibération le 22 mai 2021, a validé le principe de procéder à l'Assemblée Générale de la Fédération par correspondance. Tous les Présidents et délégués des A.A.P.P.M.A. ont reçu par courrier les éléments financiers, administratifs et techniques nécessaires pour l'approbation des points à l'ordre du jour.

La date limite des réponses a été fixée conformément aux statuts de la Fédération c'est à dire au 30 juin 2021.

Pour garantir un retour optimum des formulaires des membres de l'Assemblée Générale, la Fédération a également fourni des enveloppes timbrées.

L'A.A.P.P.M.A. de Sainte Sigolène organisera dans la mesure du possible la prochaine édition.

Vous trouverez ci-après un compte rendu complet des points qui étaient à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale 2021.

### 1 - PARTIE FINANCIERE

#### ▪ Documents financiers :

Les documents financiers suivants :

- Bilan au 31 décembre 2020,
- Compte d'exploitation de l'exercice 2020,
- Budget prévisionnel de l'exercice 2021,
- Rapport de la Commission des Finances,

ont été adressés à tous les représentants des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire avant la réunion dans un document unique sous forme de livret. Ces éléments financiers sont disponibles en annexe de ce procès-verbal.

Le Président tient à remercier le secrétaire comptable Jean François FERRAND pour son travail rigoureux (pour la Fédération mais aussi pour le compte des A.A.P.P.M.A.). Il a également remercié le Cabinet SARDA et M. Jean Rémi Gallien.

▪ **Rapport du Cabinet comptable SARDA:**

Jean Rémi GALLIEN du cabinet comptable SARDA a transmis à la Fédération une copie de son rapport présenté ci-après :



**CABINET SARDA & ASSOCIES**

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE**

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE

32 Rue Henri Chas

43000 LE PUY EN VELAY

Le 19/05/2021

Messieurs,

Je vous fais parvenir par la présente le compte rendu de notre mission concernant l'établissement de votre bilan et compte de résultat pour l'exercice clos au 31/12/2020. Les comptes de la fédération présentent les caractéristiques principales suivantes :

- Compte de résultat

Le résultat 2020 est positif de 37 443 euros

Les produits d'exploitation d'un montant de 723 817 euros sont en légère baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent (730 682 euros), soit une baisse de 6 866 euros

Les charges d'exploitation restent bien maîtrisées, elles sont de 704 060 euros en 2020 et étaient de 723 812 euros en 2019, soit une économie de 19 752 euros.

Les produits financiers baissent de 632 euros

Le résultat exceptionnel progresse de 4634 euros

L'exercice 2020, malgré l'épisode covid et une baisse des recettes a vu le résultat progresser en raison d'une bonne maîtrise des charges.

- Bilan

Actif

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 343 616 euros, la variation par rapport à l'exercice précédent correspond à la dépréciation économique normalement constatée.

Les créances restent bien maîtrisées avec 63 072 euros, contre 61 234 en 2019

La trésorerie progresse pour s'établir à 448 540 euros contre 382 078 en 2019

Passif

Les fonds propres se montent à 722 367 euros, ce qui représente 84,46% du passif du bilan et traduit une excellente autonomie financière.

Les dettes se montent à 123 495 euros et sont en légère diminution par rapport à 2019 (128 173 euros)

La fédération présente un bilan solide lié à une très bonne autonomie financière, une trésorerie importante et des créances et des dettes très bien maîtrisées.

JR GALLIEN

Expert – Comptable Diplômé

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 Fax : 04.71.02.47.02

18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55 Fax : 04.71.65.69.60

SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 – SIRET 350 076 428 00019 – APE 741C

Société inscrite au tableau de l'ordre de Clermont Ferrand

▪ **Rapport des Vérificateurs aux Comptes :**

Messieurs LEBOITEUX et MANET désignés par l'Assemblée Générale 2020, ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2020. Ils ont été reçus le 14 mars 2021 au siège social en présence de Monsieur Lionel MARTIN Président, Monsieur Lucien GIRAUDON Trésorier et de Monsieur Jean-François FERRAND en charge de la comptabilité.

Monsieur MANET a fourni le rapport ci-dessous :

## **Rapport des Vérificateurs aux Comptes** **EXERCICE 2020**

Ce contrôle a été effectué le jeudi 14 mars au siège de la Fédération des A.A.P.P.M.A de la Haute Loire en présence de Monsieur Jean François Ferrand secrétaire administratif. Il a été rejoint par Monsieur Lionel Martin Président de la Fédération 43 et Monsieur Lucien Giraudon Trésorier de la Fédération 43.

Nous avons procédé par sondage et tous les documents comptables et leurs pièces justificatives ont été mis à notre disposition. Il ressort que les dépenses engagées et les recettes correspondent aux sommes déclarées.

### **ACTIF IMMOBILISE**

**compte 2183** : suite au confinement et pour permettre le télé-travail des salariés, il a été investi dans l'achat de 4 ordinateurs plus un modem. Ceci explique l'augmentation des amortissements par rapport à 2019

### **CAPITAUX PROPRES**

**les comptes 110 et 112** : Lionel MARTIN a demandé un rééquilibrage de ces deux comptes. Cette opération a été acceptée par l'expert comptable

### **DETTES**

**compte 4733** : il s'agit de la RMA de l'Agence de l'eau , ces 67181,60€ sur les cartes 2020 seront versés en juin à l'Agence de l'Eau

**compte 4871** : 9364,99€ ce compte alimenté par les règlements de 10 micro-centrales privés cumulés sur plusieurs années puis dépensés sur des travaux concernant le bassin versant de ces installations

### **ACHATS**

**compte 6064003** : les 5926,04€ pour des panneaux réglés 50 % FD43 et 50% aappma, cette ligne a été créée suite à ce montant élevé.

**compte 60688006** : achats suite COVID , masques, gel hydroalcoolique, pompe. Il faut savoir que par rapport au nombre de personne travaillant à la FD43 un stock de 700 masques lui a été imposé.

### **SERVICES EXTERIEURS**

**compte 61340001** : frais de location droit de pêche, ces 4921,13 moins élevé que prévu . YXIME ( SNCF) n'a pas réclamé ces baux de pêche pour 2020  
il reste location domaine public 1529€  
location ONF 542,13€  
location lac du Bouchet 2850€

**compte 61360001** : location et maintenance de matériel de photocopie ; C PRO a tout regroupé d'où l'augmentation importante de ce compte mais compensé par la baisse du compte 61560001 frais de maintenance.

### AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

**compte 62820001** Atelier Pêche Nature subvention aux AAPPMA de Saint Pal de Sénouire et Allègre

### IMPÔTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILÉS

**Compte 63100001** impôts et versements assimilés sur rémunérations très forte baisse par rapport à la prévision , c'est l'effet COVID , le chômage partiel n'est pas soumis aux impôts

### CHARGES de PERSONNEL

sur les comptes **64510001** cotisations de sécurité sociale  
**64530001** cotisations aux caisses de retraite  
**64560001** cotisations pour le compte de l'état , nous avons une baisse due au remboursement de 42000€ car le PUY est classé en Zone de Revitalisation Rurale pour 4 salariés sur la période 2017/ 2022

### Autres CHARGES de GESTION COURANTE

**compte 65740001** : subventions de communication aux AAPPMA , seule l'aappma de Saint Didier en Velay en a bénéficié pour 122,20€ alors qu'il avait été prévu 4200€ pour 2020

### Résultats 2020

Les comptes 2020 ont été fortement impactés par l'effet COVID et ils ont été bien maîtrisés permettant un bénéfice de 37443,17€

Pour terminer et en absence de réserves à formuler sur les comptes financiers 2020, nous certifions ceux-ci de réguliers et sincères. Nous invitons l'assemblée à les approuver et donner quitus au trésorier Monsieur Giraudon pour sa gestion.

1

Le Puy en Velay le 3/04/2021

Bernard Leboiteux

Maurice Manet

#### ▪ **Approbation, quitus et résolutions financières :**

Les résolutions financières ont fait l'objet de votes par correspondance dont les résultats sont les suivants :

**1<sup>ère</sup> résolution :** après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration (commission des finances) et des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA :

- approuve les comptes financiers de l'exercice 2020,
- donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,
- affecte l'excédent de l'exercice 2020 de 37 443,17 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 391 356,68 €.

**Nombre de votants : 47**

**Nombre de votes exprimés au 30 juin 2021 : 45**

**Nombre de votes valides : 44 (un bulletin non signé par le délégué)**

**Résultats des votes :**

- **Approbation : 42**
- **Sans réponse : 2**

**Résolution n°1 adoptée à l'unanimité des votes exprimés.**

**2<sup>ème</sup> résolution :** sur proposition du Conseil d'administration (Commission des Finances), l'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2021 arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	<b>995 500 €</b>	<b>991 000,00 €</b>

soit un résultat prévisionnel déficitaire de 4 500 €

**Nombre de votants : 47**

**Nombre de votes exprimés au 30 juin 2021 : 45**

**Nombre de votes valides : 44 (un bulletin non signé par le délégué)**

**Résultats des votes :**

- **Approbation : 41**
- **Abstention : 1**
- **Sans réponse : 1**

**Résolution n° 2 adoptée à la majorité.**

**3<sup>ème</sup> résolution :** l'assemblée renouvelle le mandat des vérificateurs aux comptes, pour l'exercice comptable de 2021, de :

- Monsieur Bernard LÉBOITEUX (A.A.P.P.M.A. de Brioude),
- Monsieur Maurice MANET (A.A.P.P.M.A. de Ste Sigolène).

**Nombre de votants : 47**

**Nombre de votes exprimés au 30 juin 2021 : 45**

**Nombre de votes valides : 44 (un bulletin non signé par le délégué)**

**Résultats des votes :**

- **Approbation : 41**
- **Abstention : 1**
- **Sans réponse : 1**

**Résolution n° 3 adoptée à la majorité.**

**2 - RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'année 2020 est présenté en annexe. Il a été fourni en version papier à tous les membres de l'Assemblée Générale.

Le rapport du Conseil d'administration n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

### **3 - ORIENTATIONS**

Plusieurs thématiques devaient être abordées lors de cette Assemblée Générale. Il s'agissait de :

- La préparation du renouvellement des membres dirigeants des A.A.P.P.M.A. et de la Fédération
- Une réflexion sur la gestion des plans d'eau (Statuts, accès, règlement intérieur...)
- La relance APN pour un développement en 2021
- La communication : de nouvelles vidéos en préparation
- De réflexion pour la valorisation de certains parcours
- le Fonds de compensation : mise à jour des montants de remboursement pour les repeuplements 2021
- Les Microcentrales : suivi des dossiers en cours et défenses des milieux aquatiques

### **4 - ACTUALITES**

Plusieurs d'actualités étaient prévues à l'ordre du jour :

- Offre d'automne pérennisée
- Offre parrainage -12 ans (FNPF)
- Offre parrainage personne mineure (FNPF)
- Attaque de la pêche de loisirs au niveau national anti-spécisme
- Pollution de la Senouire suivis et procédure en cours
- Pollution PCB bassin versant du Foletier et affluents une nouvelle procédure en cours
- Prise de position barrage de Vichy

## 5 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FEDERATION

Parmi les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale figurait l'approbation des nouveaux statuts de la Fédération. En effet, en application de l'arrêté du 25 août 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les statuts types des fédérations (publication JO du 22 septembre 2020) impose une modification et une adoption de ces nouveaux statuts types avant le 22 septembre 2021

Une synthèse des principaux changements des nouveaux statuts a été adressée à tous les membres de l'Assemblée Générale. En bref cela concerne :

- Etablir un PDPG est ainsi devenu une obligation et celui-ci comporte les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole, approuvées par le préfet
- Permet aux fédérations, dans leur rôle consultatif auprès des autorités compétentes de proposer des mesures visant :
  - à éviter les atteintes à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche,
  - puis réduire celles qui n'ont pu être évitées,
  - et enfin compenser les atteintes résiduelles.
- Pour participer au conseil d'administration, les membres doivent être à jour de la cotisation annuelle (implicite jusqu'à présent)
- Les associations adhérentes doivent notifier dans le mois qui suit, au préfet sous couvert de la fédération, toutes modifications

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc été consulté pour l'approbation de ces nouveaux statuts le résultat est le suivant

**Nombre de votants : 47**

**Nombre de votes exprimés au 30 juin 2021 : 45**

**Nombre de votes valides : 44 (un bulletin non signé par le délégué)**

**Résultats des votes :**

- **Approbation : 41**
- **Abstention : 1**
- **Sans réponse : 1**

**Délibération n°4 : les nouveaux statuts sont approuvés à la majorité.**

-----

**Le Secrétaire,  
J.C. PULVERIC.**

**Le Président,  
Lionel MARTIN .**

**ANNEXE 1 : Documents financiers**

**Comptes financiers de la Fédération 2020 :**

**1 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2020**

A C T I F				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2020	Montant 2019
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>343 615,76 €</b>	<b>378 452,35 €</b>
211	Terrains, étangs, barrages		25 916,33 €	25 916,33 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages		65 071,00 €	
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages		-55 623,40 €	9 447,60 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche		109 246,34 €	
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche		-109 246,34 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche		65 359,73 €	
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche		-65 359,73 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage		15 300,00 €	
281313	Amortissement bâtiments : Garage		-956,25 €	14 343,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions		307 041,52 €	
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions		-111 286,13 €	195 755,39 €
2151	Matériel technique		70 226,35 €	
28155	Amortissement matériel technique		-66 465,18 €	3 761,17 €
2182	Matériel transport		102 630,79 €	
28182	Amortissement matériel transport		-101 464,60 €	1 166,19 €
2183	Matériel bureau et informatique		25 553,19 €	
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		-19 571,23 €	5 981,96 €
2184	Mobilier		38 277,21 €	
28184	Amortissement mobilier		-23 010,80 €	15 266,41 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		51 488,00 €	50 932,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		12 488,96 €	12 268,16 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>511 611,14 €</b>	<b>443 420,57 €</b>
4011	La Poste : timbres siège social		485,34 €	589,50 €
4686	Produits à recevoir		62 586,70 €	60 644,03 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		0,00 €	0,00 €
486	Charges constatées d'avance		0,00 €	109,95 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		91 297,50 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		24 169,54 €	51 437,18 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		67 484,35 €	69 575,10 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		169 570,84 €	74 442,82 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		15 609,39 €	15 547,21 €
51216	Crédit Agricole : Livret ZRR		10,00 €	0,00 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 609,77 €	1 617,07 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		78 245,39 €	77 839,68 €
531	Caisse		542,32 €	320,53 €
	<b>T O T A L</b>		<b>855 226,90 €</b>	<b>821 872,92 €</b>



P A S S I F			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2020	Rappel 2019
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>722 366,82 €</b>	<b>691 335,56 €</b>
110	Report à nouveau	353 913,51 €	565 424,82 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000,00 €	70 235,67 €
129	Résultats de l'exercice (excédent)	37 443,17 €	18 253,02 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	95 532,86 €	95 532,86 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	2 120,00 €	2 120,00 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-65 570,74 €	-59 808,03 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-1 071,98 €	-422,78 €
	<b>DETTES</b>	<b>132 860,08 €</b>	<b>130 537,36 €</b>
4371	Autres organismes sociaux : impôts à la source	724,85 €	696,31 €
4386	Organismes sociaux : charges à payer	25 595,19 €	23 049,31 €
4671	Autre compte créditeur : CMSA	10 808,80 €	10 808,80 €
4681	Charges à payer de gestion	8 730,18 €	11 385,07 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	7 993,47 €	9 311,37 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	1 704,00 €	1 250,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	67 181,60 €	68 886,60 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA	757,00 €	2 784,91 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	9 364,99 €	2 364,99 €
	<b>T O T A L</b>	<b>855 226,90 €</b>	<b>821 872,92 €</b>

2


2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2020

D E P E N S E S		PREVISIONNEL 2020		REALISE 2020		PREVISIONNEL 2021	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>		<b>54 950,00</b>		<b>53 632,60</b>		<b>62 450,00</b>
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	18 650,00		17 999,60		18 900,00	
60210005	Achats corréones Lac du Bouchet	2 250,00		2 247,15		2 250,00	
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	2 200,00		2 321,00		2 300,00	
60210008	Achats truites arc en ciel : parcours Loire	3 000,00		3 027,85		3 050,00	
60216001	Achats de produits d'entretien	50,00		0,00		50,00	
60611001	Fournitures de gaz	1 800,00		1 489,11		1 800,00	
60612001	Fournitures d'électricité	1 000,00		1 029,35		1 100,00	
60613001	Fournitures d'eau	150,00		118,58		150,00	
60620001	Fournitures de carburants Renault Mégane	1 500,00		977,80		100,00	
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 200,00		838,07		1 200,00	
60620003	Fournitures de carburants Dacia Duster 1	2 800,00		1 317,01		3 000,00	
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	600,00		203,61		600,00	
60620006	Fournitures de carburants Citroën Jumpy	750,00		339,03		750,00	
60620007	Fournitures de carburants Suzuki Vitara	1 200,00		1 042,40		1 200,00	
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	100,00		37,69		100,00	
60620009	Fournitures de carburants Dacia Duster 2	0,00		0,00		1 250,00	
60640001	Fournitures de bureau	1 500,00		901,70		1 500,00	
60640002	Frais impression : dépliant, permis Lac	1 050,00		820,80		1 050,00	
60640003	Frais fabrication panneaux information	0,00		5 926,04		3 000,00	
60650001	Fournitures d'habillement du personnel	1 050,00		588,51		1 050,00	
60650002	Fournitures d'équipements (équipements protection individu	1 000,00		1 294,35		1 200,00	
60650003	Fournitures d'habillement gardes pêche particuliers	2 350,00		1 543,71		2 300,00	
60650004	Fournitures d'habillement agents de développement	200,00		160,00		500,00	
60680001	Autres fournitures	4 000,00		3 257,96		2 500,00	
60680002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures animation	2 500,00		1 141,65		2 000,00	
60680003	Autres fournitures : achat matériels technique	1 550,00		674,01		1 550,00	
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique (ordinateur	2 000,00		2 170,85		2 000,00	
60680005	Autres fournitures : achat matériels pour APN	500,00		331,10		0,00	
60680006	Autres fournitures : achat matériels covid-19	0,00		1 833,67		1 800,00	
60681001	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN	0,00		0,00		400,00	
60681002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN	0,00		0,00		1 900,00	
60681003	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN	0,00		0,00		1 900,00	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>36 900,00</b>		<b>36 078,28</b>		<b>38 500,00</b>
61320001	Frais location garage	900,00		881,60		900,00	
61340001	Frais locations de droits de pêche	6 300,00		4 921,13		6 450,00	
61350001	Location et maintenance matériel de téléphonie	650,00		623,96		900,00	
61360001	Location et maintenance matériel de photocopie	1 800,00		4 849,43		4 850,00	
61370001	Frais locations diverses	0,00		250,00		250,00	
61400001	Charges de copropriété pour le garage	200,00		80,49		100,00	
61520001	Frais d'entretien et nettoyage siège social	3 600,00		2 667,05		3 500,00	
61520002	Frais déréparation siège social	500,00		0,00		600,00	
61550001	Entretien et réparations matériel de transport Renault Mégane	500,00		539,94		800,00	
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	500,00		843,10		500,00	
61550003	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster	600,00		268,07		600,00	
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	500,00		81,98		400,00	
61550006	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy	500,00		68,00		500,00	
61550007	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara	500,00		330,93		500,00	
61550008	Entretien et réparations autres matériels	500,00		4,00		500,00	
61560001	Frais de maintenance	4 350,00		2 501,24		2 100,00	
61560002	Frais de maintenance site internet	600,00		600,00		600,00	
61560003	Frais contrat d'assistance logiciels EBP	900,00		4 183,80		600,00	
61570001	Frais entretien et réparation matériel	600,00		1 054,89		600,00	
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 300,00		4 153,99		4 400,00	
61680001	Autres assurances	6 950,00		6 959,68		6 950,00	
61740001	Dons, cadeaux	1 550,00		0,00		1 550,00	
61800001	Redevance location barques	0,00		215,00		250,00	
61810001	Documentation générale	100,00		0,00		100,00	
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>74 450,00</b>		<b>52 693,93</b>		<b>74 400,00</b>
62100001	Frais ristournes dépositaires	4 100,00		3 773,68		3 800,00	
62200001	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 400,00		10 204,20		14 600,00	
62300001	Publicité, information, publications	11 400,00		8 717,50		6 700,00	
62310001	Frais manifestations promotionnelles	12 500,00		6 914,60		18 300,00	
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 900,00		0,00		2 900,00	
62510001	Frais de parking	100,00		20,50		100,00	
62510002	Frais de péage	900,00		275,90		500,00	
62530001	Frais déplacements du personnel	3 300,00		1 714,17		3 200,00	
62540001	Indemnités compensatrices de frais (indemnités gardes et d	7 700,00		6 693,23		7 800,00	
62570001	Frais de réception	1 400,00		151,60		1 200,00	
62600001	Frais de télécommunications	4 200,00		3 960,55		4 150,00	
62600002	Frais postaux	2 450,00		1 583,65		2 000,00	
62700001	Frais services bancaires	250,00		260,71		250,00	
62780001	Autres frais et commissions (vente cartes permis Lac interne	50,00		31,95		50,00	
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 400,00		6 391,69		6 450,00	
62810002	Cotisations autres organismes	400,00		0,00		400,00	
62820001	Ateliers Pêche Nature	2 000,00		2 000,00		2 000,00	

<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>8 000,00</b>		<b>5 025,85</b>	<b>12 650,00</b>
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	3 900,00		931,00		4 400,00
63120001	Taxe d'apprentissage (OCAPIAT)	0,00		0,00		1 300,00
63130001	Cotisation à la formation professionnelle (OCAPIAT)	1 300,00		1 304,85		1 200,00
63330001	Participation des employeurs à la formation continue	0,00		0,00		1 400,00
63510001	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation)	2 800,00		2 790,00		2 850,00
63540001	Droits d'enregistrement et de timbres (cartes grises)	0,00		0,00		1 500,00
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>341 150,00</b>		<b>281 842,64</b>	<b>349 750,00</b>
64110001	Rémunérations brut du personnels administratifs	82 900,00		77 861,33		82 800,00
64110002	Rémunérations brut du personnels techniques	105 500,00		98 453,59		109 750,00
64110003	Rémunérations brut du personnels animations	52 900,00		46 634,15		54 450,00
64130001	Primes et gratifications stagiaires	500,00		0,00		500,00
64140001	Indemnité activité partielle	0,00		17 219,63		0,00
64141001	Indemnisation stage longue durée	2 400,00		1 575,00		2 400,00
64141002	Indemnisation service civique	650,00		0,00		850,00
64160001	Indemnités journalières	0,00		509,99		0,00
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	54 000,00		21 528,11		57 000,00
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	28 000,00		16 016,31		28 000,00
64560001	Cotisations pour le compte de l'Etat	850,00		-7 075,66		750,00
64570001	Cotisations prévoyance de base (Chorum)	4 650,00		4 325,47		4 650,00
64580001	Cotisations complémentaire santé (Mutuelle Harmonie)	4 800,00		4 794,72		4 600,00
64800001	Frais de formation professionnelle	4 000,00		0,00		4 000,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>286 250,00</b>		<b>233 565,01</b>	<b>409 300,00</b>
65300001	Frais d'assemblée générale	2 500,00		2 191,36		2 500,00
65300002	Frais de congrès	500,00		93,10		500,00
65300003	Frais de conseils et commissions	4 300,00		2 765,20		4 300,00
65300004	Frais de réunions des Présidents	1 100,00		0,00		1 100,00
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	0,00		0,00		800,00
65300006	Frais de représentation du Président	500,00		73,80		400,00
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 000,00		972,00		1 000,00
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 300,00		899,00		1 300,00
65300009	Frais fonctionnement siège social	400,00		370,17		400,00
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	10 000,00		10 000,00		10 000,00
65720002	Subventions à l'EPAGE pour travaux piscicoles	16 000,00		866,42		0,00
65720003	Participation de la FNPF aux travaux piscicoles des AAPPMA	4 650,00		0,00		2 000,00
65720004	Subventions diverses	700,00		0,00		500,00
65720006	Frais travaux continuité écologique	31 900,00		0,00		0,00
65720009	Subvention Etablissement Public Loire	0,00		10 000,00		0,00
65720010	Participation pour poste personnes à mobilité réduite	0,00		0,00		15 000,00
65720011	Participation étude déplacements salmonidés	0,00		0,00		15 000,00
65720012	Participation étude génétique ombres communs	0,00		0,00		3 000,00
65721001	Participation travaux EPAGE : journées de nettoyage	0,00		0,00		6 700,00
65721101	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 20	0,00		0,00		500,00
65721102	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 20	0,00		0,00		1 300,00
65721103	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 20	0,00		0,00		18 000,00
65721201	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2018	0,00		0,00		1 200,00
65721202	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2019	0,00		0,00		500,00
65721203	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2020	0,00		0,00		2 200,00
65721204	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2021	0,00		0,00		3 650,00
65721301	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2021	0,00		0,00		9 600,00
65722001	Frais travaux continuité écologique seuil du Doulon	0,00		0,00		35 000,00
65722002	Frais travaux continuité écologique seuil du Peyrusse	0,00		0,00		15 000,00
65722003	Frais travaux continuité écologique seuil du plan d'eau de La	0,00		0,00		45 000,00
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	85 150,00		88 021,03		88 000,00
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	4 200,00		122,20		4 200,00
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	20 000,00		18 609,49		20 000,00
65730002	Subventions de cotisations mutualisés aux AAPPMA	83 200,00		83 593,90		82 350,00
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	7 050,00		5 550,00		6 700,00
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	5 100,00		5 107,11		5 100,00
65800001	Autres charges	3 700,00		3 308,76		3 500,00
65800002	Frais autres actions techniques (frais repas pêches électriqu	3 000,00		1 021,47		3 000,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
67800001	Autres charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>39 950,00</b>		<b>41 221,59</b>	<b>48 450,00</b>
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	20 300,00		20 305,24		19 250,00
6811136	Amortissement garage	750,00		765,00		750,00
6811233	Amortissement étangs, terrains, barrages	4 750,00		4 724,20		4 750,00
681125	Amortissement matériel technique et outillage	2 600,00		3 784,75		1 850,00
6811282	Amortissement matériel de transport	7 300,00		7 279,95		1 150,00
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	1 200,00		1 338,98		3 150,00
6811284	Amortissement mobilier	3 050,00		3 023,47		3 050,00
68150001	Dotations aux provisions charges d'exploitation : indemnités	0,00		0,00		14 500,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>841 650,00</b>	<b>841 650,00</b>	<b>704 059,90</b>	<b>704 059,90</b>	<b>995 500,00</b>
<b>EXCEDENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 443,17</b>	<b>37 443,17</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>741 503,07</b>	<b>741 503,07</b>	

RE CET TES		PREVISIONNEL 2020		REALISE 2020		PREVISIONNEL 2021	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
<b>70</b>	<b>CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES</b>		<b>26 800,00</b>		<b>12 647,00</b>		<b>30 100,00</b>
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	9 000,00		4 420,00		5 000,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	6 000,00		2 127,00		5 900,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	10 500,00		4 600,00		17 400,00	
70800005	Produits activités annexes : location barques	1 000,00		1 110,00		1 500,00	
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	300,00		390,00		300,00	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>254 050,00</b>		<b>172 864,03</b>		<b>397 900,00</b>
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale	143 600,00		138 222,35		161 500,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux EPA	17 500,00		1 546,70		29 650,00	
74160003	Subvention Fédération Nationale : travaux AAPPMA	0,00		0,00		8 000,00	
74170001	Subvention exploitation FNPF : redevance hydroélectrique	5 100,00		5 105,44		5 100,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau	36 200,00		18 260,90		54 500,00	
74180002	Subvention continuité écologique	22 300,00		0,00		0,00	
74181001	Subvention continuité écologique seuil du Doulon	0,00		0,00		28 000,00	
74181002	Subvention continuité écologique seuil du Peyrusse	0,00		0,00		12 000,00	
74181003	Subvention continuité écologique seuil du plan d'eau de Lar	0,00		0,00		36 000,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	20 700,00		5 130,00		46 150,00	
74200002	Subvention exploitation : Conseil Départemental	2 100,00		2 126,00		2 100,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes (E.D.F.)	6 550,00		2 472,64		14 900,00	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>527 600,00</b>		<b>511 194,99</b>		<b>517 100,00</b>
75610001	Cotisations fédérales	346 000,00		338 949,15		338 000,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	123 500,00		125 376,76		125 000,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet	35 200,00		28 496,25		30 000,00	
75800001	Inscriptions manifestations : concours Lac du bouchet et op	3 900,00		3 950,00		3 950,00	
75810001	Produits des transactions : infractions Lac du Bouchet	0,00		200,00		200,00	
75820001	Produits publicité sur dépliants	950,00		960,00		950,00	
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements (parcours tr	1 500,00		1 211,16		2 400,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion : rembourse	13 200,00		9 693,61		11 650,00	
75840001	Produits divers de gestion courante	250,00		140,00		150,00	
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux de l'EPAGE	1 000,00		346,30		1 850,00	
75860002	Participation travaux continuité écologique (seuil du Cros)	300,00		281,76		250,00	
75870001	Participation inscription APN	1 800,00		1 590,00		2 700,00	
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>4 600,00</b>		<b>4 165,44</b>		<b>4 150,00</b>
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 600,00		4 165,44			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>9 450,00</b>		<b>13 520,91</b>		<b>41 750,00</b>
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs : vente équipeme	0,00		0,00		18 000,00	
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de rés	6 450,00		6 411,91		6 000,00	
77800001	Autres produits exceptionnels	0,00		0,00		10 000,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	3 000,00		7 109,00		7 750,00	
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>		<b>0,00</b>		<b>27 110,70</b>		<b>0,00</b>
79100001	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière p	0,00		727,39		0,00	
79100004	Transfert de charges d'exploitation : chômage partiel Covid-	0,00		26 383,31		0,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>822 500,00</b>	<b>822 500,00</b>	<b>741 503,07</b>	<b>741 503,07</b>	<b>991 000,00</b>	<b>991 000,00</b>
<b>DEFICIT</b>		<b>19 150,00</b>	<b>19 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>841 650,00</b>	<b>841 650,00</b>	<b>741 503,07</b>	<b>741 503,07</b>	<b>995 500,00</b>	<b>995 500,00</b>

# Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet 2020 :

		<b>ANNEXE : GESTION DU PLAN D'EAU DU LAC DU BOUCHET ANNEE 2020</b>	
COMPTES		DEPENSES	RECETTES
	Détails		
<b>* Achat poissons</b>			
- Saison Grand Public : 900 kg truites arc-en-ciel	5 234,10 €		
	0,00 €		
- Saison Pêche Sportive : 1400 kg grosses truites arc-en-ciel	12 765,50 €		
- autres investissements :			
- 0 cristivomers : indisponibles	0,00 €	<b>22 607,45 €</b>	
+ frais livraison (péage + frais)	0,00 €		
- 30 000 Corégones	2 247,15 €		
- 2000 Ombles Chevalier	2 321,00 €		
+ frais livraison (péages)	39,70 €		
<b>* Fournitures de bureau (permis) :</b>	820,80 €	<b>820,80 €</b>	
<b>* Temps travail : gestion technique et garderie 10 jours/an à 300 €/j</b>	3 000,00 €	<b>3 000,00 €</b>	
<b>* Temps travail : gestion administrative 4 jours/an à 300 €/j</b>	1 200,00 €	<b>1 200,00 €</b>	
<b>* Rémunération d'intermédiaire</b>			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 050 €/ Garde)	2 600,00 €	<b>2 600,00 €</b>	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.50€/carte)		<b>526,50 €</b>	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.50€/carte)		<b>292,50 €</b>	
- Commission et adhésion achetezaupuy.com novembre 2020	31,95 €	<b>31,95 €</b>	
<b>* Redevance Conseil Départemental</b>			
- Redevance 2020 = 10% des ventes de permis		<b>2 835,50 €</b>	
<b>* Frais Fête de la Pêche et concours</b>			
- achats de lots (JMC+Montagnac+Nebouy)	846,29 €	<b>846,29 €</b>	
- frais repas concours	120,00 €	<b>120,00 €</b>	
- inscriptions concours	1 025,00 €		<b>1 025,00 €</b>
<b>* Ventes permis Saison Grand Public</b>			
- 352 permis journaliers MAJEURE à 15 €	5 280,00 €		
- 52 permis journaliers MINEURE à 10 €	520,00 €		
- 144 permis Saison MAJEURE à 85 €	12 240,00 €		
- 12 permis Saison MINEURE à 40 €	480,00 €		<b>18 520,00 €</b>
<b>* Ventes permis 2 Saisons Grand Public + Sportive</b>			
- 12 permis 2 Saison à 175 €	2 100,00 €		<b>2 100,00 €</b>
<b>* Ventes permis Saison Pêche Sportive</b>			
- 203 permis journaliers MAJEURE à 20 €	4 060,00 €		
- 1 permis journaliers MINEURE 10 €	10,00 €		
- 29 permis Saison personne MAJEURE à 125 €	3 625,00 €		
- 1 permis Saison personne MINEURE à 40 €	40,00 €		<b>7 735,00 €</b>
<b>* Totaux</b>		<b>34 880,99 €</b>	<b>29 380,00 €</b>
<b>* BILAN</b>		<b>-5 500,99 €</b>	

**Annexe 2 : bilan synthétique de gestion des barques en location lac du Bouchet en 2020 :**



**ANNEXE II : GESTION DES BARQUES AU**

**LAC DU BOUCHET ANNEE 2020 : activité juin à novembre 2020**

**(avec période de confinement)**

COMPTES		DEPENSES	RECETTES
	Détails		
<b>* Achat matériel et accessoires :</b>			
Matériel d'amarage 3 pieux en fer	18,64	<b>18,64 €</b>	
petits matériels (fixations dames de nage sur barques)	34,46	<b>34,46 €</b>	
petits matériels decathlon (dames de nage)	44,50	<b>44,50 €</b>	
petits matériels sur internet (dames de nage)	19,60	<b>19,60 €</b>	
sous total		<b>117,20 €</b>	
<b>* Location barques :</b>			
au siège de la Fédération	1,00		<b>30,00 €</b>
au Couvige	33,00		<b>990,00 €</b>
sous total			<b>1 020,00 €</b>
<b>* Redevance CD43 :</b>			
- redevance annuelle d'accès au lac 500€/an		<b>500,00 €</b>	
- redevance annuelle de droit d'attache = 10 €/ an / barque		<b>20,00 €</b>	
- redevance annuelle 10% des locations		<b>102,00 €</b>	
<b>* Ristourne Couvige (7,50 €/ location) : 33 locations</b>	7,5/location	<b>240,00 €</b>	
sous total		<b>862,00 €</b>	
<b>* Totaux</b>		<b>979,20 €</b>	<b>1 020,00 €</b>
<b>* BILAN</b>		<b>40,80 €</b>	

## Compte rendu commission des finances du 26 février 2021 :

La Commission des Finances du Conseil d'Administration Fédéral s'est réunie le vendredi 26 février 2021 à 16 heures 30 au siège social.

<b><u>Etaient présents</u></b> :	M. MARTIN Lionel	Président fédéral
	M. GIRAUDON Lucien	Trésorier fédéral
	M. GALLIEN Jean-Rémy	Expert-comptable, Cabinet Sarda
	M. CHOPARD LALLIER Florian	Directeur
	M. FERRAND Jean-François	Secrétaire Comptable

La Commission a examiné les comptes financiers de l'exercice 2020 arrêtés par le Trésorier.

### 1 – BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

Le bilan en fin d'exercice 2020 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

#### ► à l'actif :

Actif immobilisé :	343 615,76 €
Actif circulant :	511 611,14 €
<b>Total</b>	<b>855 226,90 €</b>

#### ► au passif :

Capitaux propres :	722 366,82 €
Dettes :	132 860,08 €
<b>Total</b>	<b>855 226,90 €</b>

### **Détails :**

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2020 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau pour l'année 2020 mais également d'une somme qui nous a été remboursée par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de 10 808,80 € pour trop payé sur les cotisations sociales 2018. Cette somme a été affectée à un compte d'attente de classe 4 car il est possible que l'on soit amené à la rembourser suite à une erreur de la C.M.S.A.. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 130 537,36 € seront apurées au début de l'exercice 2021.

### **2 - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à .....	704 059,90 €
et les recettes de l'exercice s'élèvent à .....	741 503,07 €
ce qui détermine un résultat excédentaire de.....	37 443,17 €
alors que le budget prévisionnel modifié avait estimé un résultat déficitaire de	19 150,00 €

Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses sont dans l'ensemble inférieures aux prévisions budgétaires émises en raison notamment de la crise sanitaire.



Dans le contexte particulier de la pandémie du Covid-19, on s'aperçoit que les dépenses ont été parfois sur estimées notamment :

- **Les comptes 60 « Achats »**

En effet en raison du Covid-19, les locaux de la Fédération sont restés fermés pendant 2 mois. De même, les véhicules n'ont pas servi pendant cette même période et ont également moins roulé entre la reprise du travail et la fin de l'année. Il est à noter la création du compte 60680006 « Autres fournitures : achat matériels Covid-19 » dans lequel il a été enregistré tous les achats nécessaires à la protection des salariés mais également des administrateurs et présidents d'A.A.P.P.M.A. lors des différentes réunions en présentiel.

- **Les comptes 61 « Services extérieurs »**

Les comptes sont à peu près conformes aux prévisions. Il est cependant à noter que le montant du compte 61360001 « Location et maintenance matériel de photocopie » est supérieur à la prévision et par contre celui du compte 61560001 « Frais de maintenance » est inférieur c'est en raison d'un transfert de charges entre les deux comptes.

Le réalisé du compte 61560003 « Frais contrat d'assistance » est par contre largement supérieur à la prévision car nous avons payé à notre prestataire, J.P. Informatique (qui nous aide à gérer les bulletins de salaire), les mises à jour et le calcul d'un crédit de cotisations que nous avons pu obtenir de la part de la Caisse de Mutualité Sociale et Agricole (42 132,15 €) avec un rattrapage depuis juillet 2017. Cette diminution des charges est due au fait que la ville du Puy en Velay a été classée en Z.R.R. (Zone de Revitalisation Rurale). Pour cela la Fédération a été classée O.I.G.

Suite aux demandes effectuées par la Fédération, nous avons pu obtenir de nos divers assureurs (Groupama et Générali) des réductions sur les primes d'assurance des véhicules sur 2020.

- **Les comptes 62 « Autres services extérieurs »**

Des économies ont été réalisées sur l'ensemble des comptes en partie en raison du Covid-19 avec pour conséquence des ristournes moins importantes aux différents distributeurs de cartes de pêche ou de permis du Lac du Bouchet, des frais de déplacements du personnel moins importants (les déplacements étant limités). On peut également noter que pour l'année 2020 la promotion des cartes découvertes n'a pas pu être faite en raison de l'annulation de toutes les fêtes de la pêche prévues par les A.A.P.P.M.A.

- **Les comptes 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »**

Un seul compte 63100001 « Impôts et versements assimilés sur rémunérations » n'est pas conforme à la prévision. Il est en baisse car les indemnités de chômage partiel ne sont pas assujetties à la taxe sur les salaires.

- **Les comptes 64 « Charges de personnel »**

On constate une grande différence entre le prévisionnel et le réalisé pour ce groupe de comptes. En effet, nous avons deux paramètres qui sont entrés en compte : les indemnités de chômage partiel et la réduction des charges sociales grâce à la Z.R.R..

- **Les comptes 65 « Autres charges de gestion courantes »**

Le réalisé est inférieur à la prévision en raison de la crise du Covid-19 qui a nécessité des réunions en visioconférence ce qui a entraîné une baisse des frais de réunions. Nous avons également une faible demande de paiement des dossiers de subventions par l'EPAGE (ex SICALA) mais également pas de travaux de continuité écologique en 2020. Par contre un nouveau compte est apparu 65720009 « Subvention Etablissement Public Loire » pour un montant de 10 000 € pour le soutien de déversement de saumons en

amont de Poutès. Cette somme nous sera remboursée pratiquement intégralement (9 600 €) par EDF sur l'exercice 2021.

- **Les comptes 66 « Dotations aux amortissements et provisions »**

Une légère augmentation résultant de l'acquisition d'équipements en cours d'année et dont l'amortissement a été pris en compte depuis la date d'achat.

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Les comptes 70 « Cessions de produits, prestations de services »**

On ne peut que constater une nette différence entre le prévisionnel et le réalisé avec pour principale raison la crise sanitaire car il a été impossible de faire des animations au niveau des établissements scolaires. Nous avons eu aussi une baisse de la fréquentation lors des animations estivales. Pour le compte 70800004 « Produits activités annexes : études piscicoles », la différence est due au report du règlement d'une étude sur l'année 2021.

- **Les comptes 74 « Subventions d'exploitation »**

En ce qui concerne le compte 74180001 « Subvention Agence de l'Eau » suite à la tenue tardive de l'assemblée générale de la Fédération en 2020, la demande de solde de l'année 2019 (environ 18 000 €) n'a pu être réalisée. La demande de paiement est reporté sur l'année 2021.

Certaines demandes de paiement des subventions de la Fédération Nationale ont également été reportées. Il en a été de même pour les subventions concernant les travaux de l'EPAGE, du Conseil Régional et d'EDF entraînant donc des reports sur l'exercice 2021. Aucun ouvrage n'ayant pu être arasé au niveau de la continuité écologique, nous n'avons pas eu de rentrée d'argent.

- **Les comptes 75 « Autres produits de gestion courantes »**

La prévision n'a pas été atteinte en raison de la baisse des ventes des cartes de pêche mais également de la diminution des ventes des permis du Lac du Bouchet.

- **Les comptes 76 « Produits financiers »**

Diminution également par rapport à la prévision en raison de la baisse des taux d'intérêts des différents placements.

- **Les comptes 77 « Produits exceptionnels »**

Augmentation par rapport à la prévision au niveau du compte 77800003 « Autres produits exceptionnels : remboursement divers » en raison du règlement par l'Agence de l'Eau des frais de déplacements du Président lors des réunions à Orléans (1 637 €) et de bureau de l'ARPARA (250 €).

- **Les comptes 79 « Transferts de charges »**

Ces comptes regroupent les indemnités journalières réglées par la C.M.S.A. pour des arrêts de travail (727 €) mais aussi toutes les aides obtenues par la Fédération dans le cadre du chômage partiel (26 383 €).

Le résultat excédentaire de cet exercice peut s'expliquer par deux éléments essentiels à savoir les aides obtenues dans le cadre du chômage partiel et du montant de la réduction des charges sociales dans le cadre de la Z.R.R. suite à la régularisation en 2020.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un déficit de 5 500,99 € sur l'exercice 2020 (voir annexe jointe). Du fait des deux confinements, la vente des permis a été moindre. Dans le cadre de sa politique de promotion de la pêche, la Fédération a également offert l'accès au Lac en juillet et août 2020 pour les détenteurs d'une carte de pêche de Haute-Loire sans aucun supplément.

### **3 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2020**

Il est proposé d'affecter l'excédent de l'exercice 2020 soit 37 443,17 € au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **391 356,68 €**.

### **4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2021**

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **995 500,00 €** face à des recettes estimées à **991 000,00 €**. **Il présente un déficit de 4 500,00 €**. Ce budget prévisionnel pourra être ajusté en cours d'année en fonction de certains nouveaux éléments aussi bien en recettes qu'en dépenses.

En ce qui concerne les investissements pour 2021, il est prévu :

- l'acquisition d'un courantomètre d'un montant estimé à **7 000,00 €** pour le service technique,
- la mise en service d'une webcam au Lac du Bouchet estimé à **4 000,00 €**,
- le remplacement des véhicules Renault Mégane Estate , Dacia Duster et Citroën Jumpy estimé à **64 000,00 €**. **Les véhicules actuels seront vendus ce qui engendrera des recettes.**
- l'amélioration de la mise à l'eau actuelle du barrage de Lavalette pour un montant estimé à **85 000,00 €**.

**Au terme de son examen, la Commission a proposé au Conseil d'administration du 6 mars 2021 de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.**

### **PREAMBULE :**

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2020. Tous les éléments importants seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

L'année 2020 aura été une année atypique en termes de fonctionnement et de pratique de la pêche pour la Fédération comme pour tous les secteurs d'activité en France. Cependant la Fédération a réussi à mener à bien la quasi-totalité de ses missions en fonction des contraintes sanitaires en vigueur.

### **LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :**

- Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en présentiel en 2020
  - 7 mars 2020
  - 13 juin 2020
  - 27 juillet 2020
  - 17 octobre 2020
  - 18 décembre 2020

Le Conseil d'Administration s'est également réuni en visioconférence :

- 22 avril 2020
- 9 mai 2020
- L'Assemblée Générale fédérale s'est tenue à Cussac sur Loire le 19 septembre 2020.
- La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. n'a pas pu être organisée en raison des conditions sanitaires et de l'organisation de l'Assemblée Générale en septembre 2020.
- La Commission des Finances s'est réunie le 26 février 2021 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2020 et préparer le budget prévisionnel de 2021.
- La Commission garderie s'est réunie le 8 février 2020.
- La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 présente un résultat excédentaire alors que nous avons envisagé un déficit.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs importants :

- la perception d'aide pour le chômage partiel des salariés durant 2/3 mois,
- la mise en œuvre du ZRR courant 2020 avec un rappel sur la période juillet 2017 à juin 2020,
- Une gestion rigoureuse tant en dépenses qu'en recettes.

- La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée, parfois dans de nouvelles conditions en visioconférences :
  - Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
  - Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
  - Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
  - Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
  - Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
  - Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.
  - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
  - Commissions préfectorales : CODERST, Commission des Sites, commission de gestion de l'Eau
  - Suivi du comité contre les projets de microcentrales de Chanteuges et de l'Auze
  - suivi du dossier de pollution aux PCB à Ste Sigolène/Monistrol sur Loire
  - Suivi des programmations des Contrat Territoriaux
  - Salons de Cournon
  
- En 2020, la Fédération a bénéficié du soutien de moins de stagiaires que d'habitude du fait de la crise sanitaire et des possibilités d'accueil réduites. Nous avons accueilli Clément VILLE et BOUQUET Yann. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, animations de l'été ou sur le plan administratif.
  
- L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :  
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a été reconduite sur 2020. Cela permet l'obtention sur justificatifs d'une aide de l'ordre de 36 000 € sur l'année.
  
- LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2020 :  
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.  
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2020 six dossiers de demande de subvention ont été présentés pour notre Fédération. Cela représente une aide financière théorique de 11 035 €

Ces dossiers de subvention concernent :

- Suivi thermique et intégration des données piscicoles en fonctionnement (montant global = 7 000 € subvention = 2 100 €)
- Edition du dépliant annuel réglementation 2020 (estimation 4 111 € subvention = 1 233 €)
- APN Gorges de la Loire estimation 7 050 € subvention = 2 115 €)
- Les animations d'éducation à l'environnement volet fonctionnement (montant global = 15 628 € subvention = 4 688 €)
- Enquête suivi fréquentation ombre Loire et Allier (montant global = 3 000 € subvention = 900 €)

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des newsletters, des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale.

## LA PRATIQUE DE LA PECHE :

### Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2020 :

- Pour les cartes annuelles :
  - Cartes personne interfédérale : 3 289 **moins 97** par rapport à 2019
  - Cartes personne majeure: 3 195 **moins 239** par rapport à 2019
  - Cartes personne mineure : 1 270 **plus 194** par rapport à 2019
  - Cartes découverte femme 579 **moins 26** par rapport à 2019
  - Cartes découverte moins de 12 ans 2 487 **moins 285** par rapport à 2019
  - Cartes « offre d'automne » 65 **plus 49** par rapport à 2019
  
- Pour les cartes à durée limitée :
  - Cartes hebdomadaires 579 **plus 74** par rapport à 2019
  - Cartes journalières 3 527 **plus 539** par rapport à 2019
  
- Pour les vignettes du C.H.I. :
  - Vignettes CHI 59 **moins 22** par rapport à 2019

### Saison 2020

Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2020 (Club Halieutique Interdépartemental)	3195	21.08%
Carte Personne majeure - Offre d'automne 2020	65	00.43%
Carte Personne majeure 2020	3289	21.70%
Carte promotionnelle Découverte Femme 2020	579	03.82%
Carte Personne mineure 2020	1270	08.38%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2020	2487	16.41%
Carte promotionnelle Hebdomadaire 2020	579	03.82%
Carte Journalière 2020	3527	23.27%
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	59	00.39%
Option saisonnière Lac Bouchet personne majeure saison Grand Public 2020	15	00.10%
Option saisonnière Bouchet personne mineure saison Grand Public 2020	1	00.01%
Option journalière Lac Bouchet Personne majeure saison Grand Public 2020	39	00.26%
Option journalière Lac Bouchet personne mineure saison Grand Public 2020	6	00.04%
Option annuelle Lac Bouchet saisons Grand Public & Sportive 2020	4	00.03%
Option saisonnière Lac Bouchet Personne majeure saison Sportive 2020	13	00.09%
Option journalière Lac Bouchet Personne majeure saison Sportive 2020	27	00.18%
	<b>15155</b>	<b>100,00 %</b>

Le bilan de l'année 2020 est légèrement positif avec un bilan quantitatif de **+ 1,41 %** cartes par rapport à 2019 ce qui représente + 209 cartes de pêche.

Il faut noter que le nombre de cartes « personne majeure ou interfédérale » baisse tout de même de – 336 cartes. Cette baisse n’est pas sans incidence sur le budget fédéral. Les cartes temporaires sont en augmentation. Les cartes journalières ont fortement répondu aux attentes et aux conditions particulières de cette année 2020.

La baisse des cartes de pêche « découverte – 12 ans » n’est pas représentative car nous n’avons pas fait d’animation en 2020. Nous n’avons donc pas offert de bon pour des cartes gratuites.

Nous comptabilisons 8 398 adhérents actifs au sein des 30 A.A.P.M.A. de Haute-Loire ce qui par rapport au nombre d’habitants nous place toujours dans le peloton de tête des Fédérations départementales (en comparaison le foot en Haute-Loire c’est 10 500 licenciés).

Nous disposons d’un réseau de 97 dépositaires de cartes de pêche durant l’année 2020. Il s’agit de dépositaires majoritairement privés et parfois de dépôts réalisés par les membres d’A.A.P.M.A..

**Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2020 :**

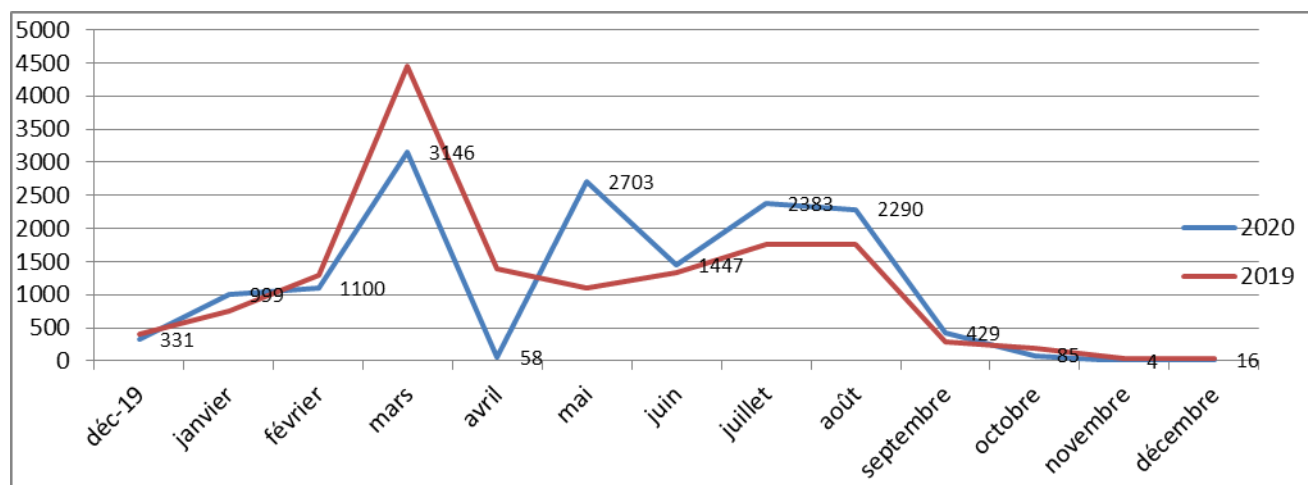
**Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 14/03/2021**

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	7580	7580	54.27%
Internaute	5726	6749	40.99%
Dépositaire AAPPMA	662	662	04.74%
Total	13968	14991	100%

Les 14 991 adhésions prises par l’intermédiaire du site se répartissent :

- o 7 580 chez les dépositaires (magasins) **54 %**    ▼ (59 % en 2019)
- o 662 chez les dépositaires A.A.P.M.A.    **7 %**    ▲ (4% en 2019)
- o 6 749 depuis le domicile des pêcheurs    **40 %**    ▲ (34% en 2019)

**Comparaison 2020 / 2019 de délivrance mois par mois**



On observe une plus importante prise de carte à partir du mois de mai ce qui correspond à la fin de la période de confinement. A l’inverse un effondrement de la vente de cartes de pêche à partir de fin mars jusqu’au mois de mai...

## **BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2020**

### Nombre de gardes-pêche en 2020 :

- 45 gardes pêche bénévoles (dont 5 commissionnés par la Fédération sur le barrage de Lavalette et le lac du Bouchet)
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

### Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- 44 sorties en 2020 (contre 56 en 2019)
- 585 pêcheurs contrôlés en 2020 (764 en 2019)
- 14 rappels à la réglementation et 16 achats de CDP
- 4 PV en plus des nombreux rappels à la réglementation
- Des sorties communes avec les agents de l'ONCFS et la gendarmerie ont été réalisées avec un bilan très enrichissant.

### Suivi des procédures :

On note une amélioration du dialogue avec les partenaires en particulier avec la DDT 43 notamment et un meilleur suivi de l'avancée des procédures en eau libre même si cela prend parfois plusieurs mois.

### Formation de nouveaux gardes pêche particuliers :

Pas de formation en 2020 mais une cession de formation a été organisée en janvier 2021 avec 5 candidats. La présélection avait eu lieu dans l'automne/hiver 2020.

## **BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :**

La pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une saison également atypique en 2020 avec deux périodes de confinement qui ont impactées la fréquentation du site. Suite à la situation sanitaire et au confinement, le Conseil d'Administration a décidé d'offrir l'accès au lac du Bouchet à tous les détenteurs d'une carte de pêche de la Haute-Loire (ou interfédérale) en juillet et aout 2020.

La pêche du « cristivomer » et maintenant des ombles chevalier amène toujours de nombreux pêcheurs avec de nouvelles techniques de pêche. La pêche du cristivomer connaît des difficultés de capturabilité (nombre de captures) du fait de l'absence d'opérations de repeuplement depuis 2017. En revanche les captures sont souvent de belles tailles. Les ombles chevalier commencent à atteindre des tailles très intéressantes même surprenantes pour cette espèce avec une bonne adaptation. Les sujets capturés font souvent de 30 à 45 cm.

Concernant le développement de la pêche du corégone, elle est anecdotique et les captures peu fréquentes.

Le bilan de la saison Grand Public est inférieur aux années précédentes : avec 583 permis délivrés contre 813 permis délivrés en 2019 (dont 23 permis gratuits : riverains, bons cadeau...). La gratuité des mois d'été et les confinements expliquent largement ces chiffres en baisse.

La saison sportive est en forte baisse: 243 permis délivrés en 2020 (dont 9 permis offerts), contre 377 en 2019. La période de confinement explique également ce résultat.

Les permis 2 saisons ont satisfait 12 pratiquants réguliers (contre 20 en 2019).

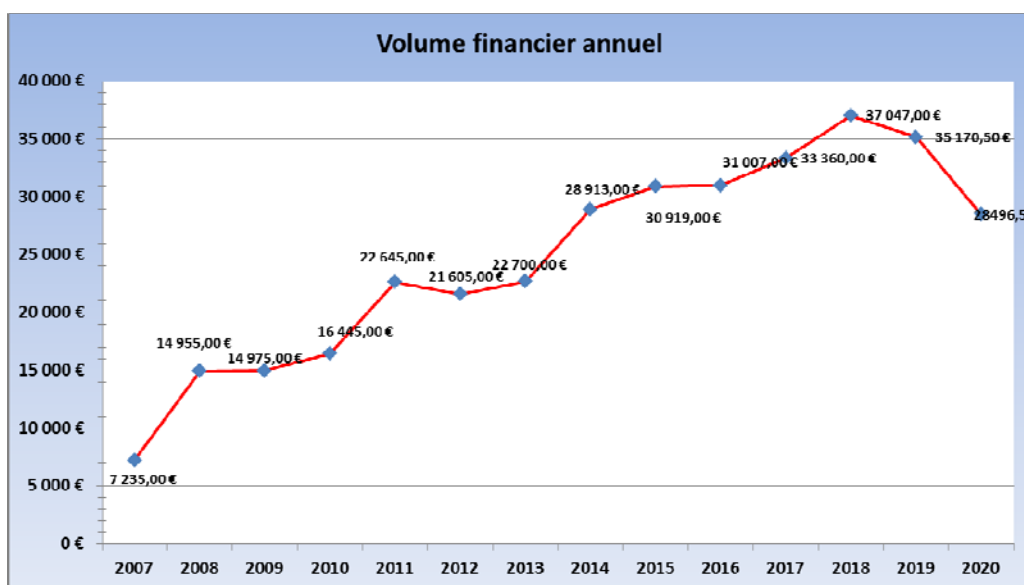
Concernant la location de barque, la Fédération a deux barques de type « Silurine » de 4 m qui ont été mises en location. L'année 2020 a permis 32 locations. Ces embarcations ont également été utilisées lors d'animation (BPJEPS, animations, ...). Ce n'est pas la vocation première de la



Fédération mais indispensable pour le développement de la pratique de la pêche et la satisfaction des pêcheurs. En 2021, la location devrait se faire directement auprès du restaurant du Lac du Bouchet. Cela devrait permettre une progression de leur utilisation et une meilleure satisfaction des usagers.

La gestion financière de la pêche au lac du Bouchet en 2020 présente sans surprise un bilan déficitaire de 5 500,99 €.

L'évolution des produits financiers générés est illustrée dans le graphique ci-dessous :



#### **Bilan de la saison « Grand Public » :**

- 352 permis journalier « majeur » et 52 permis journalier « mineur »,
- 144 permis saison personne « majeur » et 12 permis saison « mineur ».
- 23 permis saison offerts aux riverains

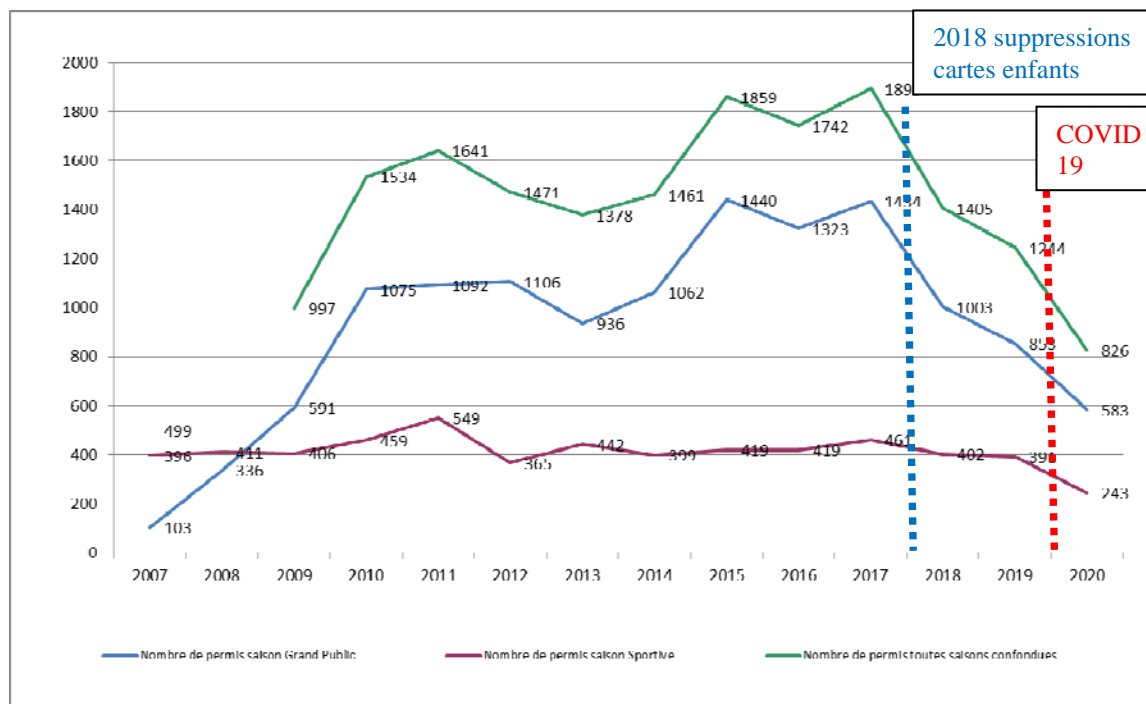
#### **Bilan permis 2 saisons :**

- 12 permis 2 saisons délivrés

#### **Bilan de la saison « Sportive » :**

- 203 permis journaliers « majeur » et 1 permis journalier « mineur »,
- 29 permis saison « majeur » et 1 permis saison « mineur »,
- 9 permis journaliers offerts (lots, concours,..)

Sur un bilan du nombre de permis délivrés depuis 2009 on observe l'évolution suivante :



Il faut également retenir l'importante **redevance versée au Conseil Départemental de la Haute-Loire qui sera de 2 835,50 € pour 2020** (10% des permis vendus).

### BARRAGE DE LAVALETTE :

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire.

En 2020, malgré la crise sanitaire et les restrictions de déplacement, nous avons enregistré :

Nombre de réservations TOTALES	1029 contre 1159 en 2019
Nombre de réservations BARQUES	570 contre 677 en 2019
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	459 contre 482 en 2019
Réservations en HAUTE-LOIRE	766 contre 887 en 2019
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	263 contre 272 en 2019
Dont réservations pour la LOIRE	186 contre 179 en 2019

Suite au dernier comité de gestion, la Fédération a mis en place des panneaux d'information sur les principaux points d'entrée du barrage. Il reste celui de la baie de la Chazotte qui sera mis en place début 2021.



Le projet d'amélioration de la mise à l'eau avance et devrait être en phase opérationnelle fin 2021 suivant les conditions climatiques.

Lors du dernier comité de gestion en janvier 2021, des précisions techniques ont été présentées et des échanges ont eu lieu pour la bonne organisation de ce chantier. Suite à des abaissements à venir sur la retenue, il est important pour Saint Etienne Métropole que ces travaux soient réalisés dès que possible pour permettre un maintien des usages avec des niveaux bas (prévu dans les années à venir).

Nous avons abordé la possibilité d'une deuxième mise à l'eau pour des embarcations légères au niveau de Piboulet. Cela n'a pas rencontré d'opposition. Il reste à officialiser la demande en proposant également une gestion du stationnement. Il ne serait pas prévu de travaux d'infrastructure, simplement l'autorisation et amélioration du cheminement.

## **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.**

Au niveau de la réglementation de la pêche, pour ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture il n'y a pas eu de changement en 2020. En revanche, 2020 a été une année de réflexion pour une simplification de la réglementation de la pêche en Haute-Loire. La Fédération a donc travaillé sur ce sujet en collaboration avec les A.A.P.P.M.A.. Des modifications ont donc été entreprises pour l'année 2021.

Il restera un important travail à faire sur la gestion des plans d'eau accessibles avec une carte de pêche en Haute-Loire. Une synthèse et un état des lieux sont indispensables pour une meilleure connaissance et une diffusion des informations. Avec pour finalité un travail sur le développement possible de ces zones de pêche. Cela sera entrepris en 2021.

## **LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER,:**

La Fédération suit attentivement la mise en œuvre des travaux de reconfiguration du barrage de Poutès. Les travaux se sont poursuivis en 2020 avec beaucoup moins d'impact sur le milieu aquatique.

La Fédération a continué à soutenir la politique pour l'alevinage en saumons sur la partie amont de Poutès en 2020 qui permet un taux de croissance et de survie plus important des jeunes saumons.

A noter que seulement 356 saumons comptabilisés à VICHY en 2020 (86 au niveau de la passe à poisson de Langeac). Des frayères ont été observées sur la partie amont de l'Allier à l'automne notamment en amont du barrage de Poutès.

### **LE PROJET « OMBRE DE L'ALLIER EN 2<sup>ème</sup> CATEGORIE » :**

Après plusieurs années d'expérimentation et de repeuplements, un bilan a été établi par le service technique.

Globalement les conclusions sont les suivantes :

1. les poissons issus des opérations de repeuplement ne s'implantent pas plus que cela ou de manière très limitée à priori.
2. Les poissons marqués qui ont été capturés n'atteignent pas des tailles intéressantes pour la valorisation de la pêche de l'ombre commun sur ce secteur. Les poissons de tailles supérieur ou égale à 35 cm sont très majoritairement des poissons avec adipeuses donc très probablement des poissons « sauvages ».

Ce bilan est donc très mitigé mais des pistes de valorisation ont été apportées.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »**

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2020, la Fédération a sensibilisé en fonction des moyens et opportunités disponibles dans cette période particulière :

- Les visiteurs des salons de la pêche de Cournon en diffusant les plaquettes d'information.
- Le public via notre site internet où des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle

A notre grand regret, nous n'avons pas pu réaliser d'animation en milieu scolaire ou très peu. Nous n'avons pas pu non plus mettre en œuvre de fêtes de la pêche, ce qui est dommageable pour la sensibilisation des plus jeunes avec certains supports de communication comme le livret pédagogique. En temps normal nous en diffusion près de 750 par an.

### ***PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES :***

#### **BILAN HYDROLOGIQUE 2020 :**

Faisant suite à un hiver doux et assez peu arrosé, les débits des cours d'eau ont été anormalement bas dès le printemps 2020. La situation hydrologique s'est améliorée par les importantes précipitations en juin sur tout le département ont occasionnés des crues (12 juin) et permettent un étiage peu marqué en début d'été.

Les précipitations fortement déficitaires en juillet et dans une moindre mesure en août et en septembre, favorisent un étiage estival globalement moins marqué que les années sèches récentes (2019, 2015). Le début d'automne est assez sec (notamment novembre) prolongeant l'étiage. Les débits des cours d'eau restent inférieurs aux normales saisonnières jusqu'à la fin d'année, notamment sur l'est du département (bassin versant de la Loire).

Les tronçons réalimentés, particulièrement l'Allier en aval du barrage-réservoir de Naussac (48) et dans une moindre mesure la Loire en aval du barrage de Lapalisse (07) et la Semène en aval du barrage des Plats (42), ont été, de fait, plus ou moins épargnés par le soutien artificiel de leur débit.

Comme chaque année dorénavant, des arrêtés de restriction des usages de l'eau se sont succédés entre la fin du mois de mai (1<sup>ère</sup> mise en « vigilance » sur tout le département le 27/5) jusqu'à la mi-octobre (« alerte renforcée » sur 8 des 12 zones hydrographiques et « alerte » sur les 4 restantes du 17/9 au 21/10) avec un retour à la normale (levée des restrictions des usages de l'eau) à la fin octobre (22/10).

La saison climatique s'est également caractérisée par des températures de l'air estivales excédentaires à la moyenne, tendance constatées depuis 2015. Cet effet du changement climatique global a des conséquences importantes sur la ressource en eau en période de pénurie (évapotranspiration accrue) et pour la faune piscicole de nos cours d'eau (hausse du régime thermique estival pouvant devenir limitant ou incompatible avec les tolérances des différentes espèces). A ce titre on constate d'après les relevés une tendance globale à l'augmentation des températures de l'eau des cours d'eau en période estivale (fréquence et intensité des températures élevées).

Dans ce contexte hydro-climatique globalement peu favorable depuis 2015, les peuplements piscicoles semblent « résister » et l'on ne constate pas pour l'instant de tendance générale d'évolution (disparition d'espèces sensibles, augmentation d'espèces tolérantes, baisse d'abondance de certaines populations d'espèces,...). Le fait le plus marquant dans les résultats des pêches électriques en 2020 concerne le recrutement pour la truite, en général réduit (voire très faible à nul sur certains cours d'eau) du fait de l'impact des crues de fin novembre 2019 et mi-juin 2020 sur les frayères et les alevins. Étonnamment, la crue de mi-juin ne semble pas avoir impacté la reproduction de l'ombre commun sur les grands cours d'eau (Loire, Allier, Allagnon), avec les nombreuses captures constatées cet automne en juvéniles de l'année.

Fort de ce constat, La Fédération de pêche réaffirme sa priorité aux actions sur les milieux aquatiques, dont le bon état est le seul gage pour des communautés piscicoles préservées, adaptées, fonctionnelles et résilientes aux effets climatiques.

**Dans ce contexte où la gestion quantitative de l'eau est et sera l'enjeu majeur du 21<sup>ème</sup> siècle du fait de la raréfaction de la ressource, la préservation des zones humides, la priorité à l'infiltration de l'eau dans les sols plutôt qu'à son stockage, les économies d'eau, la modification des pratiques culturelles, la préservation des haies et des ripisylves, la gestion partagée et plus équitable des ressources, la prise en compte des besoins pour les milieux aquatiques et leur biodiversité (débits minimum dans les cours d'eau en période d'étiage...), la continuité écologique..., sont autant d'éléments essentiels qu'il faudra prendre en compte si l'on souhaite maintenir des habitats aquatiques fonctionnels pour la faune piscicole.**

## **CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :**

Le quota départemental fixé par un arrêté ministériel était de 370 oiseaux (350 oiseaux sur les eaux libres et 20 sur les eaux closes). L'arrêté préfectoral de mise en œuvre prévoit de répartir la régulation entre les bassins de la Loire (150) et de l'Allier (200) et les eaux closes (20 = 10 A.A.P.P.M.A. de Megecoste Ste Florine et 10 A.A.P.P.M.A. de Brioude).

Pour 2020 les opérations ont été menées à bien par le lieutenant de Louveterie René CHASSAIN ainsi que les bénévoles des A.A.P.P.M.A. agréés individuellement par le Préfet. Nous les remercions.

Nous avons mis en place la possibilité d'organiser les tirs sans la présence du lieutenant de Louveterie en nommant des responsables de secteur si besoin. Ainsi en plus de M. CHASSAIN et

de M. VERNAT, M. COUTAREL pouvait encadrer les tirs sur l'Allier, M. RULLIERE pouvait encadrer les tirs sur la Loire et M. CHOPARD LALLIER sur les deux bassins versants.

Pour la campagne de régulation des cormorans correspondant à l'hivernage 2020/2021, nous avons rencontré des difficultés.

En premier lieux, les tirs n'ont pu débuter qu'au 18 décembre au lieu de début novembre du fait des restrictions de circulation. Cela représente plus d'une dizaine de journée d'intervention en moins. De plus, en raison des nouvelles directives ministérielles, nous n'avons plus la possibilité de prolonger la période de tir de régulation en mars. Cette situation est dommageable notamment sur l'Allier.

D'autres part les oiseaux étaient plus dispersés sur le territoire et paraissaient moins nombreux et plus difficiles à manœuvrer. L'hiver relativement clément a peut-être eu un impact sur la présence moindre des oiseaux sur le bassin versant de l'Allier. En revanche, sur la Loire les oiseaux étaient bien présents.

Le quota sur la Loire a été réalisé avec 150 oiseaux prélevés. Le Quota sur l'Allier n'a pas pu être fini par manque de temps et la dispersion des oiseaux. Seulement 130 oiseaux ont été prélevés sur les 200 prévus.

En parallèle, il nous avait été demandé de réaliser, avec un protocole validé par l'OFB, des prélèvements des contenus stomacaux. Cette opération délicate n'a pas été un succès ; la majorité des oiseaux tués étant emportés par le courant. Seulement 4 oiseaux ont été récupérés et analysés. Cela demande un investissement très particulier et difficilement réalisable par des bénévoles.

### **DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :**

En 2020, la Fédération a enregistré 36 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1<sup>ers</sup> garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

C'est 3 fois plus que l'année précédente ! Les périodes de confinement ont engendré des incivilités !

A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, OFB, ...).

Concernant la pollution importante au PCB, au niveau de la STEP de la Rouchouse à Ste Sigolène, le traitement était encore en cours en 2020. La Fédération avait déposé plainte mais la procédure a été classée sans suite. La Fédération avec l'appui du cabinet d'avocat Hélios a relancé une nouvelle procédure judiciaire pour demander réparation avec des dommages et intérêts.

### **COMMISSIONS PREFERORALES :**

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

De plus, la Fédération émet des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

## **COMITE DE BASSIN :**

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il participe aussi au COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs).

## **LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :**

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- ➔ S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017.
- ➔ S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- ➔ S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- ➔ S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- ➔ S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- ➔ S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- ➔ S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par l'EPAGE LOIRE LIGNON, approuvé par arrêté préfectoral en 2020.

## **CONTRATS TERRITORIAUX :**

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

- CT Lignon du Velay incluant les masses d'eau : Dunière, Lignon aval et Lignon amont est en cours démarrage avec des actions prévues pour 2021.
- CT Haut bassin de la Loire : en cours (dernière année en 2021)
- CT Dore en cours,
- CT Ance du Nord : terminé en 2019.Ce territoire a été intégré dans le CT Loire et affluents vellaves
- CT Allagnon : un deuxième contrat est en cours,
- Contrat Territorial sur la Loire et affluents Vellaves : en cours par l'EPAGE Loire Lignon.
- Contrat Territorial haut Allier : en cours d'élaboration, mise en œuvre prévue en 2021 avec réserves.
- Contrat Territorial Val d'Allier : en cours (porteur EPL)
- Contrat Territorial affluents Allier du Brivadois : étude en cours (porteur Syndicat d'Aménagement de l'Allier).

## **REPEUPEMENTS :**

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. En 2020, la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels.

Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques.

Une nouvelle note de cadrage a été établie en février 2020. Cela aura permis de mettre à jour les préconisations par rapport à l'évolution des pratiques et des connaissances.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect des notes de cadrage, de la réception du programme de repeuplement par la Fédération et des conditions d'attribution du fonds de compensation.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 3 888 kg de truites adultes dans les cours d'eau contre 4 612 kg en 2019. Il s'agit de truites adultes avec en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est en baisse par rapport aux années précédentes d'autant plus que la situation sanitaire n'a pas permis la pratique de la pêche durant plusieurs mois. Les repeuplements ont été moindres.

Concernant les plans d'eau et les autres poissons (Brochet/sandre/gardon/carpe...), il a été introduit 2 362 kg (contre 2 620 kg en 2019). A cela s'ajoute 2 410 kg de truites adultes (contre 3 900 kg en 2019).

Aucuns œufs, alevins ou truitelles n'ont été introduits dans nos rivières.

### **CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE):**

Des travaux et des études étaient prévus en 2020. Malheureusement les réunions et autres activités annexes n'ont pas pu être réalisées.

Cependant les dossiers en cours ont pu être travaillés et préparés pour une mise en œuvre dès 2021.

La Fédération s'est également positionnée pour la réalisation d'études préalables sur le bassin versant de l'Allier, notamment dans le cadre du projet de Contrat Territorial du haut Allier. Deux dossiers sont quasiment finalisés dans ce secteur sur le Doulon et le Peyrusse.

La Fédération apporte également son assistance technique à la commune de Céaux d'Allègre et à l'A.A.P.P.M.A. d'Allègre pour la mise en conformité de la prise d'eau du plan d'eau de Langlade.

### **PROJET DE MICROCENTRALE:**

La Fédération poursuit le combat contre les nouveaux projets de microcentrales en Haute-Loire.

La Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

Deux dossiers sont toujours en cours d'instructions :

1. à Chanteuges sur la Desges
2. à Yssingaux sur l'Auze.

La Fédération apporte son soutien aux deux collectifs avec une assistance technique et financière pour les procédures et recours devant les juridictions compétentes.

## **CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE :**

### **ACQUISITION DE DONNEES :**

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées avec des objectifs divers.



En 2020, ce sont au total **50 opérations** qui ont été réalisées :

- **13 pêches de sauvetage avant travaux** autorisés par les Services Départementaux de Police de l'Eau (DDT / AFB) en tant que mesures préventives. Ces opérations sont facturées aux pétitionnaires (collectivités, entreprises, EDF,...).
- **35 pêches à des fins d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles**, dans le cadre du suivi de notre réseau départemental piscicole (Réseau de la Fédération 43) pour établir un état initial ou à la demande de nos partenaires institutionnels (SICALA, SIGAL, Conseil Départemental) ou des A.A.P.P.M.A.
- **2 pêches à des fins d'étude avec les Fédérations voisines**



Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

## **DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION :**

### **COMMUNICATION :**

Sur le plan promotionnel, la Fédération a été présente sur le salon de Cournon en janvier. Par la suite les opérations de promotion du type « fête de la pêche » et manifestation diverses n'ont pas été possibles.

A l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie, une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2020 et pour faire le bilan de la saison dernière. Par la suite la communication s'est concentrée sur la possibilité de la pratique de la pêche en fonction des restrictions gouvernementale (possibilité de pratiquer, accès aux plans d'eau,...).

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé un bulletin régional « Réseau pêche », plusieurs newsletters transmises aux pêcheurs de Haute-Loire et mises en ligne sur notre site internet.

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE a diffusé des informations relatives à la pêche en Haute-Loire, parfois avec l'assistance de l'ARPARA.

### **DEVELOPPEMENT / PROMOTION :**

2 animateurs (Sylvain BÉAL et Yann FORLOROU) ont réalisé moins d'animations en 2020 du fait des restrictions sanitaires. La majorité des animations scolaires ont été annulé ou reporter sur 2021.

Les salariés ont tout de même réalisé des animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs, les activités en extérieurs étant parfois possibles.

68 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération. Les animations proposées concernent :

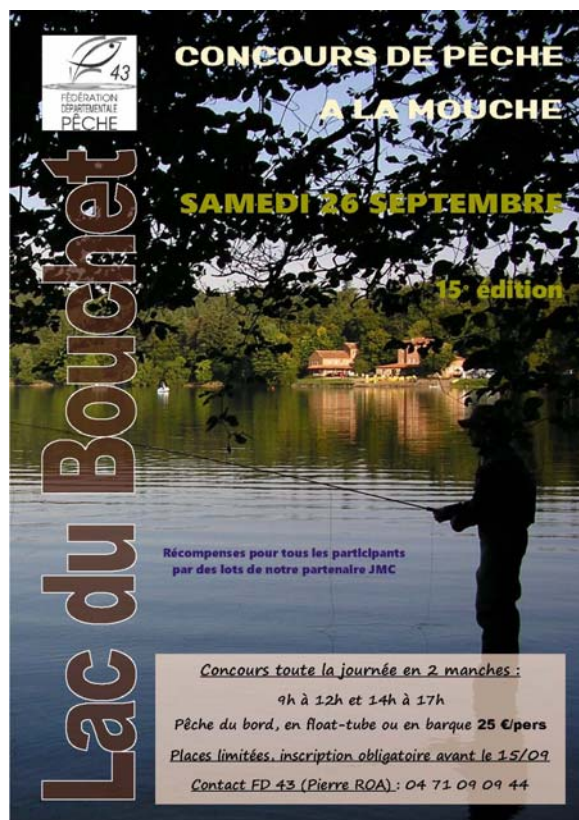
- Pêche au coup à Bas en Basset, à Brives,...
- Pêche en bateau au lac du Bouchet,

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 2. Cela représentait environ 27 élèves en 2020 avec un nombre de séances parfois réduites en fonction des possibilités.

La Fédération réalise des animations à destination des séniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics en situation de handicap.

Concernant les événementiels :

- Le 26 septembre 2020 s'est tenu la 15<sup>ème</sup> Fête de la pêche à la mouche au Lac du Bouchet avec 50 participants.
- Le dimanche 11 octobre dans le cadre d'un challenge interdépartemental, la Fédération a organisé le 8<sup>ème</sup> OPEN FLOAT-TUBE sur le barrage de Lavalette avec 68 participants



**TRAVAUX, AIDES ET SOUTIENS AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A. :**

### TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par l'EPAGE Loire Lignon ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles : Contrat de Rivière, Contrat Territorial, Contrat Restauration Entretien...). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2020 les demandes de paiement du EPAGE Loire Lignon ou du SIGAL ont été réduites et engendrera des reports des demandes de paiement sur les années futures. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2017, 2018, 2019 et 2020. A noter qu'en 2021 de nouveau contrat territoriaux vont démarrer avec toujours l'accompagnement financier des collectivités piscicoles (Fédération, A.A.P.P.M.A. et FNPF).

La plupart de ces programmations sont encore en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent pour 2021 une somme d'environ 36 950 € sur l'ensemble des programmations.

## TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. : les dépenses enregistrées d'après les bilans d'activités des A.A.P.P.M.A., en notre possession au 16 mars 2020, font apparaître un total de **7 872 € sur l'année 2020** (cela concerne **17 A.A.P.P.M.A. sur les 30**). **Ce bilan ne prend pas en compte l'important travail d'entretien réalisé par les bénévoles des A.A.P.P.M.A. lors des journées de nettoyage organisées toute l'année y compris les frais annexes d'achat de matériel.**

En 2020, le seul dossier de demande de subvention pour travaux d'A.A.P.P.M.A. concernerait la création d'un poste PMR au niveau de Fay sur Lignon. Il a bénéficié de subvention de la FNPF et d'EDF.



## FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2020, la Fédération de Haute-Loire a monté 7 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Ce qui représente un montant global de subventions prévisionnelles de **11 487,45 €**.

Etat des lieux des dossiers de subvention FNPF 2020 :

- 6 dossiers ont été acceptés pour un montant prévisionnel de subvention de **10 487,45 €**,
- 3 dossiers sont terminés et les demandes de paiement des subventions ont été faites
- 3 dossiers sont toujours en cours.

## FINANCEMENTS KIT-EMPLOI FNPF

Pour 2020, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**

## AUTRES FINANCEMENTS 2020

En 2020, La Fédération a également déposé d'autres dossiers de demande de subventions auprès d'autres partenaires :

- 6 dossiers de demande de subvention auprès d'EDF pour un montant total attribué de **10 400,00 €** (dont 5 400 € pour le saumon),
- 1 dossier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de la convention Fédération -FNPF – Agence de l'Eau pour un montant d'environ **36 000 €**.

- 5 dossiers auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention Régionale Pêche (CPO) pour un montant total de **11 034,00 €**.

### AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Fédération.** Cet avis doit être fait en amont de la demande de subvention.

### AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique. Concernant la comptabilité, il a été décidé que ce type de prestation pouvait être facturé aux A.A.P.P.M.A. concernées.

La Fédération a également formé de nouveaux dépositaires de cartes de pêche notamment de nombreux points d'office du tourisme de la Haute-Loire.

### **CONCLUSION :**

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2020.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Ce rapport d'activité a été validé et transmis en amont aux membres du Conseil d'Administration.

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 16 mars 2021

**Le Président,  
Lionel MARTIN**